

nomie comme ailleurs. Si l'éducation publique est encore telle que cet axiôme soit aujourd'hui contestable, qu'en faut-il conclure? Uniquement ceci : l'éducation publique est mauvaise. Elle n'est pas en rapport avec les nécessités du temps. Elle est à changer de fond en comble.

Et qui en doute ?

Je crois vous entendre, Monsieur, réclamer pour vous-même ce socialisme. Je crois être sûr que vous l'acceptez comme moi ; que vous ne niez pas plus que moi ce rôle de générosité providentielle que l'État ne saurait pas plus repousser que l'individu.

Mais que devient alors votre respectueuse abstention devant l'inviolabilité de la loi de concurrence ? Pourquoi enlèveriez-vous à l'État dans le domaine purement économique ce que vous ne pouvez lui refuser quand il s'agit d'enseignement public, d'éducation professionnelle, de toute autre institution de secours matériel, ou moral, ou intellectuel ? Est-ce que ces institutions du crédit public, de l'assistance publique ne sont ou ne seront pas fondées et soutenues au profit des uns avec l'argent des autres ?

Votre thèse va donc se resserrer forcément dans les questions de douane, où intervient un tiers, le consommateur ou le producteur étranger.

C'est là, en effet, que vous puisez tous vos exemples. C'est là que vous produisez la comparaison, (qui faisait déjà le fond de l'écrit de M. Bastiat), entre le *droit au travail* réclamé par les ouvriers et le *droit à la protection* accordé, dites-vous, aux chefs d'industrie.

C'est la thèse du *libre-échange* ; et, si peu neuve qu'elle soit, elle vaut d'être de nouveau et rapidement examinée. — Le hasard d'une secousse ministérielle, le vent d'un paradoxe, soufflant sur une élection générale, tout autre accident, au milieu d'éléments si peu connus et si instables, pourrait faire triompher, pour un jour, cette doctrine de fausse liberté, et la République serait, à mes yeux, perdue, le jour où elle ajouterait, de propos délibéré, à toutes les difficultés qui em-